

ÉDITO

Il y a dix ans exactement, nous lançons le vaste chantier de la réforme de nos statuts. Parmi les objectifs structurants de cette réforme figurait l'ambition forte pour l'époque de mettre en place une gouvernance territorialisée, prenant davantage en considération l'affirmation des intercommunalités tout en respectant l'identité des communes, quelle que soit leur taille, et permettant au passage la constitution d'une assemblée délibérante sensiblement allégée ; notre comité syndical comportait à l'époque près de 400 membres ! Les nouveaux statuts ont institué les collèges territoriaux et leurs ont conféré un rôle électif ainsi qu'une mission d'animation. Dix ans après, je considère toujours que ces collèges, qui collent précisément au périmètre des EPCI à fiscalité propre, constituent la principale avancée de cette réforme. Le risque pourtant est que les représentants qui siègent au sein de ces collèges ne perçoivent plus les bénéfices de cette gouvernance, la considérant comme « acquise » et « ordinaire ». Par endroit et par période, la fréquentation des réunions territoriales s'émousse... un grand classique me direz-vous en seconde partie de mandature. Attention toutefois à ne pas gâcher ce très bel outil de concertation qui garantit que chaque adhérent du Siéml, petit ou grand, pourra influencer la trajectoire du syndicat et faire en sorte qu'il reste l'émanation démocratique des communes et leurs groupements, et non un simple prestataire parmi d'autres.

Jean-Luc Davy
président du Siéml

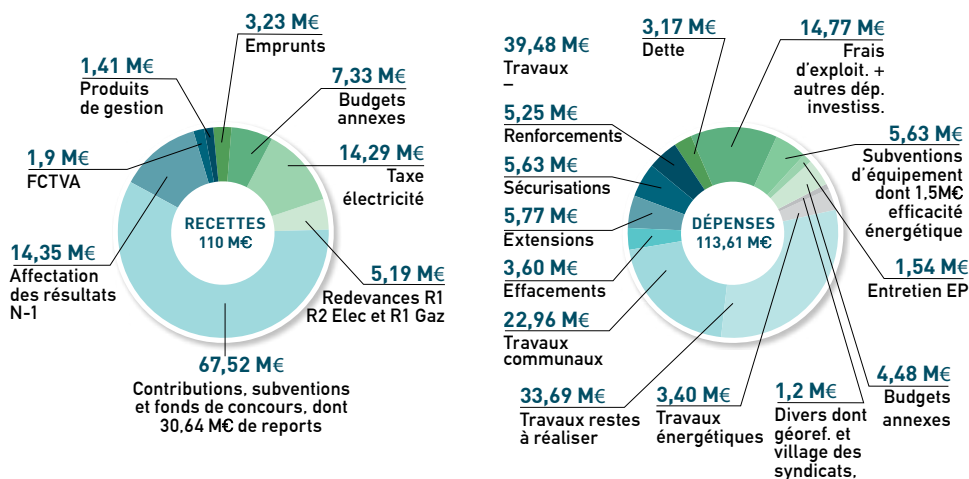
UN BUDGET 2024 RAISONNABLEMENT AMBITIEUX DANS L'ATTENTE D'UNE GRANDE OFFENSIVE VERTE

Le BP 2024 a été voté à l'unanimité le 26 mars par le comité syndical. Il s'inscrit dans la continuité de 2023 avec un niveau d'investissements stable pour les réseaux, tout en poursuivant les efforts d'investissement pour le développement des énergies renouvelables et l'accompagnement des collectivités dans leurs actions de maîtrise de l'énergie. L'assouplissement du règlement financier relatif aux aides à l'efficacité énergétique vient renforcer cet engagement. Une enveloppe de 800 k€ est prévue pour lancer le déploiement d'une nouvelle génération de bornes de recharge pour véhicules électriques. La modernisation de l'éclairage public se poursuit, tant sur la rénovation que sur l'accélération du territoire connecté et le relamping. À noter, la création d'un budget annexe pour accompagner les projets de réseaux de chaleur, et la création de dix postes pour piloter plus efficacement les activités et les projets structurants (ci-contre). Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 26,91 M€ et à 101,14 M€ en investissement. L'ensemble de ces projets nécessite un emprunt de 3M€ mais n'altère pas outre mesure la capacité de désendettement et l'autofinancement du syndicat, qui devra faire face dans les années qui viennent à un véritable mur d'investissements en faveur de la transition énergétique.

PROJETS

- Déclinaison de la trame sombre départementale en plan d'actions
- Poursuite du Territoire connecté (réseau bas débit privé et pilotage à distance)
- Accélération des rénovations d'éclairage public et nouveau programme de relamping
- Maîtrise d'œuvre du Village des syndicats et acquisition d'une parcelle pour l'extension du site
- Assouplissement des aides à l'investissement en matière d'efficacité énergétique
- 4 chaufferies bois et 2 projets de réseau de chaleur (création d'un budget annexe)
- 2 projets d'écosystème gazier
- 179 nouveaux points de charge dans le cadre du schéma directeur IRVE
- Un sac à dos lidar pour contribuer à l'acuité du PCRS

UN BUDGET CONSOLIDÉ DE PLUS DE 100 M€ !



* Hors opérations d'ordre : 14,45 M€

LE
CHIFFRE
DU
MOIS

281

sites identifiés comme étant propices à l'installation de centrales solaires au sol en Maine-et-Loire.

PREMIER BILAN DES ZONES D'ACCÉLÉRATION ENR CONFÉRENCE TERRITORIALE DÉPARTEMENTALE

Le Siéml, en coordination avec les intercommunalités, a accompagné les communes dès l'été 2023 dans l'identification de leurs zones d'accélération des EnR (Lettre S de sept.). Les données remontées par les collectivités sur les quatre principales filières (chaleur renouvelable, gaz renouvelable, éolien et photovoltaïque) ont été intégrées dans le SIG du Siéml. En collaboration avec ALM, le Syndicat a agrégé ces données à l'échelle départementale pour dresser un premier bilan des ZAEnR lors de la conférence territoriale du 23 février à la Préfecture. À l'issue de la démarche de concertation et après délibération de chaque collectivité, ces données seront transmises aux services de l'État via le portail cartographique national.

POSTES DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ L'EMBELLISSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES



Depuis 2018, le Siéml et Enedis ont contribué à l'embellissement de 50 postes de distribution publique d'électricité, dont 32 entre 2021 et 2023 ! Ces fresques artistiques, réalisées le plus souvent dans le cadre de chantiers « jeunes », concourent à amélioration du cadre de vie des communes. Une nouvelle convention formalisera en 2024 le partenariat entre le Siéml, Enedis et les collectivités concernées.

ATELIER TRAME SOMBRE DÉPARTEMENTALE AUX RÉUNIONS TERRITORIALES

Les élus d'Anjou Loir et Sarthe et du Choletais ont inauguré cette semaine la session de printemps des réunions territoriales. La première partie, consacrée à l'actualité du secteur de l'énergie et à la revue de projets, revient notamment sur la réforme du dispositif de soutien aux actions de transition énergétique. La seconde partie, sous forme d'atelier plus participatif, est dédiée à la trame sombre départementale, une première en France ! Le CPIE Loir Anjou ou la LPO participeront aux débats sur les actions à mettre en œuvre dans chaque territoire pour concilier éclairage public et biodiversité. → [Calendrier complet sur www.sieml.fr/agenda](http://www.sieml.fr/agenda)

→ RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

MAR. 2 AVRIL	Réunion territoriale ALM
MER. 3 AVRIL	Réunion territoriale Mauges communauté
MER. 3 AVRIL	Inauguration de la chaufferie bois de Cantenay-Épinard
JEU. 4 AVRIL	Réunion territoriale Loire Layon Aubance
LUN. 8 AVRIL	Réunion territoriale Saumur Val de Loire
MAR. 9 AVRIL	Réunion du Bureau
MER. 10 AVRIL	Réunion territoriale Anjou Bleu communauté
MAR 16 AVRIL	Réunion territoriale Vallées du Haut-Anjou
MER. 17 AVRIL	Réunion territoriale Baugeois Vallée

→ Agenda 2024 : www.sieml.fr/agenda

DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE 2024 UNE PRIORITÉ : LES ZONES URBAINES DENSES

Conformément au schéma départemental IRVE (SDIRVE), 500 points de charge supplémentaires seront installés d'ici 2025 avec une projection à 1500 d'ici 2030, tant pour de la recharge dite « résidentielle », « de destination » ou « de transit ». Les zones urbaines de forte densité ont été identifiées comme prioritaires, le nombre de bornes actuel ne suffisant pas à absorber les besoins, notamment pour les électromobilistes qui ne disposent pas d'accès à la prise. Le Siéml a donc axé son programme de travaux 2024 prioritairement sur Angers, Cholet et Saumur (répartition ci-dessous). Le déploiement se poursuivra en 2025 notamment sur les communes identifiées dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt et en cohérence avec les objectifs du SDIRVE. L'investissement s'élève à 800 k€ en 2024, 1,5 M€ en 2025 et 2,3 M€ en 2026 (75 % étant pris en charge par le Siéml). Une enveloppe de 200 k€/an est consacrée au remplacement du parc existant prématurément obsolète. En parallèle, le réseau public Ouest Charge peaufine sa stratégie pour gagner en visibilité et devenir plus compétitif. Première étape cet été : la bascule vers une supervision commune des bornes publiques de Maine-et-Loire, Loire Atlantique et trois départements bretons.



86

points de charge
21 stations de recharge



49

points de charge
9 stations de recharge



44

points de charge
8 stations de recharge

RETOUR SUR



26 au 28 mars

Salon Enviropro Grand Ouest à Angers. L'équipe IRVE du Siéml s'est mobilisée sur le stand Ouest Charge pour présenter le réseau de bornes de recharge déployé en Maine-et-Loire, Loire Atlantique et Bretagne.